EXTRAIT
DES REGISTRES
DU PARLEMENT.

Du neuf Mars 1753.

VU par la Cour, toutes les Chambres assemblées, l'Ecrit imprimé, intitulé : *Consultation de quarante Docteurs en droit Canon de la Faculté de Paris, sur les refus de Sacremens faits aux Jansénistes, Appellans, & Quenellistes, notoires d'une notoriété de fait,*

finiſſant par ces mots, *Déliberé à Paris le 25 Janvier 1753*, contenant vingt-deux pages d'impreſſion, imprimé ſans permiſſion & ſans nom d'Auteur ni d'Imprimeur, ni du lieu de l'impreſſion ; enſemble les Concluſions du Procureur Général du Roi : Oui le rapport de Me. François Benigne du Trouſſet Conſeiller. Tout conſideré :

LA COUR, toutes les Chambres aſſemblées, a ordonné que ledit Ecrit imprimé ayant pour titre, *Conſultation de quarante Docteurs en Droit Canon, de la Faculté de Paris, &c.* ſera lacéré & brûlé au pied du grand Eſcalier du Palais, par l'Exécuteur de la Haute-Juſtice, comme calomnieux, tendant au ſchiſme, à ſoulever les eſprits, & à troubler l'ordre & la tranquillité publique, & comme contenant des propoſitions fauſſes & contraires aux maximes & uſages reçus dans le Royaume, & tendant à donner autorité aux Lettres *Paſtoralis officii*, déclarées abuſives par tous les Parlemens du Royaume : enjoint à tous ceux qui en auroient des exemplaires de les apporter au Greffe de la Cour pour y être ſupprimés : ordonne qu'à la requête du Procureur Général du Roi, & pardevant le Conſeiller Rapporteur, il ſera informé contre ceux qui auroient com-

posé, imprimé, vendu, ou autrement distribué ledit Ecrit, pour ladite Information faite & communiquée au Procureur Général du Roi, être par lui requis ce que de raison, & par la Cour ordonné ce qu'il appartiendra. Ordonne en outre que le présent Arrêt sera imprimé, lû, publié & affiché partout où besoin sera. Fait en Parlement, toutes les Chambres assemblées, le neuf Mars mil sept cent cinquante-trois.

Signé YSABEAU.

Et le 10 Mars audit an 1753, à la levée de la Cour, l'Ecrit imprimé mentionné en l'Arrêt ci-dessus, a été lacéré & brûlé dans la cour du Palais, au pied du grand escalier d'icelui, par l'Exécuteur de la Haute-Justice, en présence de moi, Dagobert-Etienne Ysabeau, l'un des trois premiers & principaux Commis pour la Grand'Chambre, assisté de deux Huissiers de la Cour.

Signé, YSABEAU.

A PARIS, chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue de la Harpe à l'Hercule. 1753.

Case
Wing
folio
Z
144
.A1
v.6
no.10

THE NEWBERRY LIBRARY